



FRAPNA Loire – Maison de la Nature, 11 rue René Cassin 42100 Saint-Étienne
Tristan Richard – tristan.richard@frapna.org – 04 77 49 57 35

FRANE – 23 Rue René Brut 63110 Beaumont
Florence Arnould – florencearnould.frane@orange.fr – 04 73 61 47 49

Lettre n°19 du Réseau eau : Mars – Avril – Mai - Juin 2018

Retrouvez *Inf'eau* sur [internet](#)

A la une

Le réseau eau et agriculture de FNE délivrent enfin une position politique sur la gestion quantitative de l'eau en agriculture

Le réseau eau et agriculture de FNE malgré de nombreux dissidents et pérégrinations sont enfin arrivés à un consensus sur la question. Pour FNE, la priorité doit être le bon fonctionnement des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable. Dans ce but et dans la perspective d'une adaptation aux changements climatiques et en conformité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau, l'usage doit être économe et les pratiques agricoles doivent viser à améliorer l'état de la ressource en eau.

Il demeure ainsi nécessaire d'engager un changement des modèles agricoles afin de réaliser des économies d'eau et par la même occasion améliorer la valeur environnementale des systèmes de production.

Ainsi, pour atteindre l'équilibre de la gestion quantitative de l'eau FNE recommande :

- d'améliorer la connaissance ;
- de préserver et restaurer la trame verte et bleue ;
- de promouvoir les systèmes de production agroécologiques ;
- améliorer la gouvernance.

Edito

La fin annoncée du Grand saumon de la Loire ?

Ils étaient des centaines, ils étaient des milliers.

Mais aujourd'hui que sont-ils devenus ?

Du kilowatt, "hachés menus".

Les saumons de la Loire étaient 100 000 il y a un siècle, ils ne sont plus que 500 à Vichy maintenant, et 50 au-delà de Poutès.

La pisciculture de Chanteuges a montré ses limites, elle ne sauvera pas l'espèce.

Un expert scientifique, Jean-Claude Philipart, de l'université de Liège, choisi par le ministère pour être neutre l'a affirmé : il faut abattre le barrage de Poutès.

Car c'est ce que nous savons et disons depuis des années : la sauvegarde des espèces passe uniquement par la sauvegarde des habitats.

Oui mais voilà, le département de la Haute-Loire et le grand fournisseur d'électricité EDF, s'attachent à la production « énormissime » de son barrage : soit 35 Gigas Watts par an, c'est à dire 7 cent millièmes de la production Française. Et pour cela, EDF multiplie les mesures dilatoires. Un jour on décide de faire un barrage à 5 mètres de haut puis un autre jour, on décide de le faire à 7 mètres de hauteur avec ascenseur, avec une passe à poissons, avec abaissement des vannes. Quand, comment ? La situation varie souvent. Une chose est certaine, les études vont coûter plus cher que ce que va rapporter réellement le kilowatt et la rentabilité sera proche du zéro absolu. Arrêtons donc !

Alors que pèse une espèce emblématique, la seule souche restante d'un saumon d'Europe et seule au monde qui parcourt, excusez du peu, 1000 km sans manger pour aller se reproduire avant d'aller mourir sur le haut Allier, puisqu'il ne reste que lui, la Loire n'étant plus accessible depuis Villerest.

Les quelques-uns qui arrivent enfin après avoir subi toutes les affres, tous les obstacles, "estafiladés", affreusement mutilés, moribonds, vont pondre et donner naissance à de splendides saumoneaux vifs comme l'argent. Leur instinct va alors les guider vers l'océan.

Hélas, les turbines du barrage de Poutès seront sur leur passage et seront pour la plupart le dernier obstacle de leur vie.

Si POUTES n'existait plus, ils seraient environ 30 000 saumoneaux à arriver jusqu'à Saint-Nazaire et l'espèce pourrait alors être sauvée.

Avec nos amis de la FRANE, du REN43, de Nature Haute Loire et de FNE, nous restons confiants et espérons que le bon sens l'emportera sur la folie destructrice de l'homme moderne.

Par Alain Bonard,

Pilote du réseau eau départemental de la FRAPNA Loire



Actualités

63 députés ont refusé d'interdire le glyphosate, qui sont-ils ?

[Lire](#)

5 mai : jour du dépassement
Quand l'humanité vit à crédit.

[Lire](#)

Agenda

Colloque national eau changement climatique le 15 Novembre 2018

Les agences de l'eau et les comités de bassin organisent un colloque national pour accompagner élus et décideurs dans leurs réflexions et actes d'aménagement face aux changements climatiques.



[Programme et détails](#)

Assises de l'eau

« La première séquence des Assises de l'eau s'achèvera le 17 juillet prochain avec la présentation d'un plan élaboré grâce à la connaissance et à l'expérience de tous les acteurs de l'eau »

[Lire \(AELB\)](#) et [Lire \(Reporterre\)](#)



Les échos du Bassin Loire Bretagne

Le SAGE du Lignon du Velay : le commissaire enquêteur vient de rendre son rapport et ses conclusions.

Faute d'avoir prêté attention aux observations de la FRAPNA Loire et du REN 43 lors de l'enquête publique relative au SAGE du Lignon du Velay, le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet tout en rappelant que plusieurs recommandations doivent être respectées et que son efficacité dépendra des moyens mis en œuvre prévus par le PAGD.

[Lire](#)

Le SAGE du Haut-Allier fait l'inventaire de ses zones humides

« Après une première phase d'analyse et de traitement informatique ayant permis de déterminer les lieux où la présence de zones humides est probable, la phase de terrain se déroulera du 04 juin au 31 août pour effectuer l'inventaire des zones humides. Cet inventaire sera essentiellement basé sur l'analyse de la végétation, premier indicateur de la présence de zone humide. »

[Lire](#)

Requête contre l'arrêté du 7 Juillet 2017 portant identification des points d'eau dans la Loire : le préfet répond

Le préfet de la Loire vient de rendre son mémoire en défense contre la requête de la FRAPNA Région visant à faire annuler l'arrêté préfectoral du 7 Juillet 2017 portant identification des points d'eau dans la Loire visé par l'arrêté inter-ministériel du 4 Mai 2017 interdisant notamment toute application de produits phytosanitaires sur les points d'eau qu'il définit. Si certains préfets sont restés dans l'esprit du nouvel arrêté ministériel qui à l'instar du précédent donne une définition assez large des points d'eau, d'autres comme celui du département de la Loire ont pris des arrêtés restreignant de manière considérable la définition des « points d'eau » concernés. La FRAPNA Région prépare son mémoire en réplique.

Révision du programme d'actions régional contre la pollution par les nitrates d'origine agricole : la FRAPNA et la FRANE ont répondu lors de la consultation du public

Dans la continuité de la révision des zones vulnérables à la pollution des nitrates d'origine agricole, début 2017, la révision du programme d'actions régional (PAR) a été engagée pour décliner le programme d'actions national en vigueur et pour préciser son application sur le territoire. Ce 6ème programme viendra remplacer les programmes précédents des régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Dans le cadre de la poursuite de la procédure d'approbation du programme d'actions régional nitrates, une démarche de participation du public a été ouverte jusqu'au 13 Juin inclus.

En France

Deux projets d'arrêté ministériel modifient le programme de surveillance des eaux

Deux projets d'arrêtés modificatifs, concernant d'une part le programme de surveillance de l'état des eaux et d'autre part les méthodes et critères d'évaluation, ont fait l'objet d'une consultation publique du 1er au 24 Juin 2018.

[Lire](#)

